



LE PRESIDENT

LAON, le 19 AOÛT 2024

Madame Laïla M'SAKNI
Secrétaire de la section CFDT
du Conseil départemental de l'Aisne

Madame,

Par mail en date du 20 juin dernier, vous m'avez transmis un communiqué indiquant votre décision de boycotter le Comité Social Territorial du 21 juin 2024 au motif de l'absence de « réel dialogue social au sein de notre collectivité ».

Pour qu'il y ait dialogue social, il faut que les instances puissent se tenir.

Or, l'absence de quorum au CST du 21 juin, du fait du boycott des membres de la CFDT, majoritaires dans cette instance, ne contribue pas à la mise en place d'échanges respectueux et constructifs entre la collectivité et les organisations syndicales et donc à la tenue d'un réel dialogue social.

Dans votre communiqué, vous évoquez deux sujets d'actualités qui vous préoccupent et auxquels je souhaite apporter des éléments de réponses.

Concernant l'avenant au contrat de travail des assistants familiaux :

Lors du CST du 21 septembre 2023, les syndicats ont sollicité une rencontre destinée à faire un point sur diverses questions concernant les assistants familiaux, dont celles relatives au contrat de travail.

En réponse à cette demande, l'ensemble des organisations syndicales a été reçu le 7 décembre 2023, en présence de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de l'Enfance et de la Famille, après avoir été invité préalablement à communiquer toutes leurs questions.

Les réponses aux 33 questions posées ont été apportées y compris celles relatives aux congés, au week-end de répit, à la rupture de contrat...

Un compte rendu de cette réunion a d'ailleurs été rédigé.

L'association Accueillir02, qui compte un grand nombre d'adhérents parmi les assistants familiaux, a également été reçue le 24 octobre 2023 afin d'échanger sur les termes de l'avenant au contrat.

D'autres questions se sont faites jour avant le CST du 3 avril 2024 et des réponses devaient être apportées au CST du 21 juin, auquel participaient M. PODEVIN-BAUDUIN, Directeur de l'Enfance et de la Famille et M. CAHIER, Directeur Informatique, en qualité d'expert, afin qu'ils puissent apporter chacun dans leur domaine, les réponses aux questions posées. Comme le CST n'a pu se tenir, les réponses apportées oralement ont été retranscrites et transmises par écrit à l'ensemble des membres du CST.

Pour conclure sur ce point, cet avenant a été établi pour se conformer au cadre de la loi Taquet et sa rédaction, comme indiqué également lors de la réunion du 7 décembre 2023, n'est pas de la compétence du CST. Ce sujet n'apporte donc aucune légitimité à votre boycott.

Concernant l'extension de l'expérimentation de « France travail » sur le territoire de la Thiérache.

Tout d'abord, Mme CUVELLIER, directrice de l'Inclusion, de l'Insertion et de l'Emploi (DIIE) vous a présenté le bilan, après un an, de l'expérimentation « France travail » sur le territoire de Laon. Ce bilan fait apparaître un constat positif tant pour les bénéficiaires du RSA en termes de résultats que pour les équipes professionnelles.

Quant à l'expérimentation de « France travail » sur le territoire de la Thiérache, comme ont pu l'indiquer Mme CUVELLIER et M. DENIMAL directeur de la Stratégie Territoriale et Développement Social (DSTDS), un pilotage resserré a été opéré par leur deux directions avec l'association systématique de la cheffe de projet Utas (la responsable d'Utas).

Dès avril, les Directions se sont mobilisées avec la cheffe de projet sur l'élaboration de la feuille de route 2024 ainsi que sur la rédaction des livrables obligatoires avant fin mai. Cette contrainte de délais s'impose à nous, les échéances étant posées nationalement. Pour autant, les Directions ont systématiquement priorisé le dialogue local avec l'équipe de cadres de Thiérache.

A ce titre, 24 réunions préparatoires avec les cadres d'équipe concernés de l'UTAS, la DIIE, la DSTDS, les agences France travail se sont déroulées entre le 12 février et le 26 juin 2024.

7 comités de pilotage associant les cadres de l'UTAS ont été organisés. Toutes ces réunions ont permis de fixer le cadre de l'expérimentation avant d'associer l'ensemble des équipes.

Ces différents temps d'échanges ont mené les cadres territoriaux à opérer un ajustement de l'organigramme initial uniquement sur les effectifs secrétariat. Là encore, cette modification devait vous être partagée et expliquée au CST du 21 juin dernier.

Enfin, l'organigramme présenté lors de la réunion du 13 juin est conforme aux ETP pressentis pour mener cette expérimentation, même s'il a subi quelques ajustements pour mieux répondre aux besoins.

Je constate également que l'ensemble des agents se sont positionnés sur les postes sans difficulté relevée ou connue.

Je tiens à vous assurer que le déploiement de l'expérimentation se veut maîtrisé, progressif et adapté, en maintenant des séquences de travail basées sur l'écoute, la prise en considération des impacts terrain et du bilan de l'expérimentation réalisée à LAON.

Pour conclure, le CST du 10 juillet 2024 a permis, comme cela était déjà prévu le 21 juin, de vous présenter le bilan de l'expérimentation de LAON ainsi que le projet pour la Thiérache tout en répondant aux questions et en levant les inquiétudes qui étaient les vôtres. Il a également permis d'évoquer toutes vos questions relatives à l'avenant du contrat de travail des assistants familiaux, dans un climat apaisé autour de débats constructifs.

Les faits et les explications objectives apportées démontrent que votre action n'a eu comme effets regrettables, en ces périodes complexes, que le blocage et un surcroît de travail de l'administration dont une session supplémentaire de l'Assemblée départementale ce 29 juillet mais elle a aussi provoqué le décalage de l'expérimentation France travail en Thiérache dont les axonais ont tant besoin.

Je ne peux donc que regretter votre démarche qui, à l'instar de celle que vous avez eue pour la mise en œuvre du RIFSEEP, ne peut pas produire d'effets positifs tant pour le personnel que pour l'institution.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



Nicolas FRICOTEAUX